

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 252

AMENDEMENTprésenté par
M. Bazin

ARTICLE 11 SEXIES

Substituer à l'alinéa 1 les trois alinéas suivants :

« I. – La section 1 du chapitre 8 du titre III du livre I^{er} du code de la sécurité sociale est ainsi modifiée :

« 1° À la troisième phrase du deuxième alinéa de l'article L. 138-2, les mots : « aux deux dernières phrases du premier alinéa » sont remplacés par les mots : « au II ».

« 2° L'article L. 138-9 est ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.